

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS (31620)

Séance 2023/03 du 13 avril 2023

**D. 2023/03-04 – FP – Création poste non permanent – Technicien territorial**

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes Colucci, sous la présidence de Sandrine SIGAL, Maire.

**Présents :** ABAD-LAHIRLE Nadine, ARNAUD Olivier, BRUN Dante, CASSAGNE Joël, DIU Sandrine, DUSSART Vincent, FORTIER Jean-Claude, LABRUNE René, LACALMONTIE Marie-Thérèse, LEPEE Guillaume, MARROT Cora, MARTY Laurent, ROBIN Véronique, SAURA Olivier, SEGALA Patricia, SIGAL Sandrine, SMIDTS Roberte, TORNOS Muriel, VERDEAU-BORNE Sébastien, WASTJER Michel.

**Absents :** ALIS Laure, BALLAND Sandrine, MOINE Magali, SMIDTS Roberte.

**Absents excusés :** ALONSO Christophe, MARCONIS Monique.

**Pouvoirs :** BINET Pascale à DIU Sandrine, CONSTANS Loïc à SIGAL Sandrine, LE GAC Valérie à SAURA Olivier, PILIPCZUK Gregory à DUSSART Vincent.

*Les conseillers ont été convoqués le 07 avril 2023 par courrier et/ou électronique à leur adresse personnelle et/ou de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération.*

ROBIN Véronique est nommée secrétaire de séance. Pascal BARAT, Directeur général des services, assiste à la séance en tant qu'auxiliaire.

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1°,

Madame la Maire informe l'Assemblée que l'accroissement temporaire de la charge de travail du directeur des services techniques fait apparaître le besoin d'un recrutement d'un technicien territorial, afin de mener à bien les projets de la collectivité.

Au vu des tâches et des compétences requises, Madame la Maire propose de créer pour douze mois un poste de technicien territorial contractuel à temps complet à compter du 14 avril 2023. Il sera rémunéré sur la grille indiciaire du grade de technicien territorial au 11<sup>ème</sup> échelon.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité

APPROUVE la création de poste telle que proposée.

*Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme, le 14/04/23  
Au registre sont les signatures*

La Maire,  
  
**Sandrine SIGAL**



*Mme la Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.*